

L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE (1949)

par Paul BERNARD,

polytechnicien,

vice-président de la SOFFO,

président des Transports aériens intercontinentaux (voir [encadré](#)),

auteur de plaidoyers pour l'industrialisation de l'Indochine :

Le Problème économique indochinois (1934),

Nouveaux Aspects du problème économique indochinois (1937)

L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE

par Paul BERNARD

(*France-Illustration*, spécial Indochine, n° 190, 4 juin 1949)

Si l'on calcule aux prix actuels la valeur de ce qu'aurait représenté l'exportation des principaux produits du cru indochinois, dans l'hypothèse où le pays n'aurait pas été troublé par la guerre civile, savoir : 1.600.000 tonnes de riz, 500.000 tonnes de maïs, 2.600.000 tonnes d'antracite, 100.000 tonnes de caoutchouc, on arrive à un total de près de 300 millions de dollars, c'est-à-dire le tiers de ce que la France recevra au titre de l'aide Marshall dans l'année en cours.

Ces chiffres révèlent l'importance du potentiel économique de l'Indochine et l'absurdité criminelle de l'action insurrectionnelle menée par une poignée de fanatiques qui, pour des satisfactions purement idéologiques, ont provoqué, la misère d'un peuple de 25 millions d'habitants.

L'Indochine, au moment de la capitulation japonaise, était intacte. Son outillage économique — réseau routier et ferroviaire, installations portuaires, ressources énergétiques — était harmonieusement adapté aux exigences de la production et de la consommation. Grâce à l'intervention de la technique et des capitaux français, la cadence de développement des principales activités locales depuis le début du siècle avait été remarquable et se reflétait par l'essor régulier des exportations. Le commerce extérieur faisait apparaître une balance constamment favorable avant la guerre : en 1937, pour un montant d'exportations de 260 millions de piastres, les importations n'atteignaient que 160 millions.

PRINCIPALES EXPORTATIONS (en tonnes)

	Moyenne exportations de 1899 à 1903	Exportations en 1937
RIZ ET PADDY	810.000	1.548.000
MAÏS	170	546.000
ANTHRACITE	198.000	1.533.000
CAOUTCHOUC	160	45.000

CAOUTCHOUC

Production indochinoise en tonnes de la guerre jusqu'à ce jour

1939	66.556
1940	72.245
1941	76.069
1942	75.178
1943	74.734
1944	61.361
1945	12.000
1946	20.295
1947	38.560
1948	43.000
1949	45.000



Ce modeste village de travailleurs témoigne des efforts entrepris afin de doter la main-d'œuvre d'habitations saines et ombragées



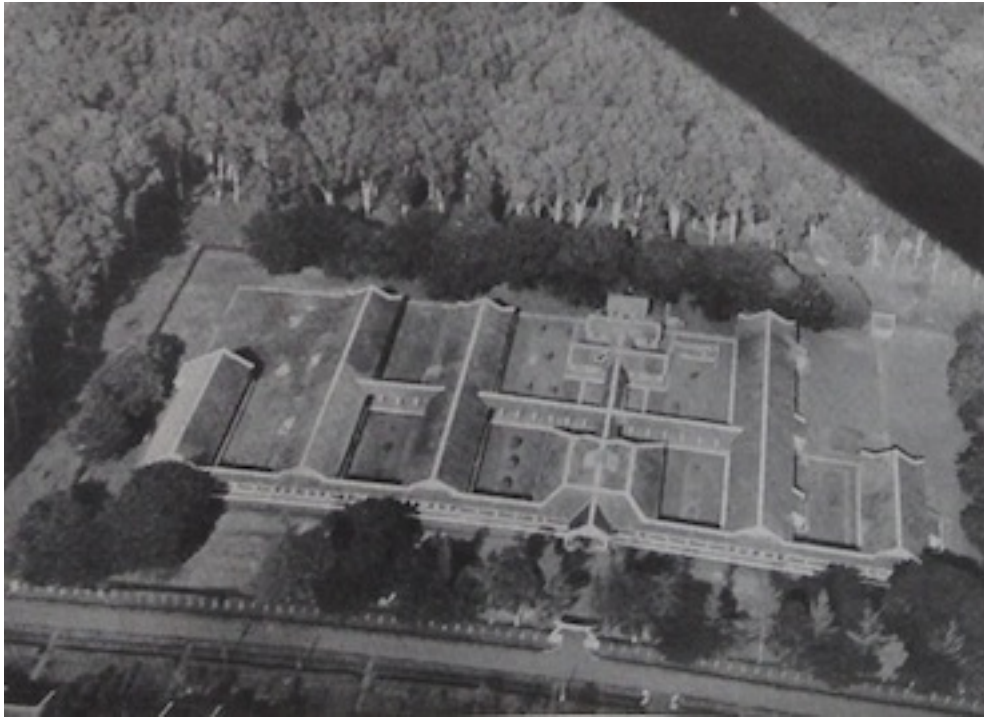
Récolte du caoutchouc sur les plantations



Une belle église catholique vietnamienne



Bien des plantations disposent d'une pagode



Des hôpitaux centraux sont maintenant installés dans les régions de culture

Les dépenses publiques étaient relativement modérées : en 1936, le total des différents budgets représentait 141 millions de piastres, soit 14 % seulement de la valeur de la production. La charge des emprunts était faible, elle ne dépassait pas le dixième de l'ensemble des budgets.

Le rythme des investissements durant la même période, d'environ 125 millions de piastres par an, soit 25 milliards de nos francs actuels, pouvait être considéré comme satisfaisant. Les quatre cinquièmes de ces ressources provenaient de la métropole, soit sous forme d'investissements privés, soit par le canal des emprunts publics souscrits par nos compatriotes. L'Indochine disposait donc d'une magnifique plate-forme de départ pour prétendre occuper, dans un avenir proche, la place d'un État majeur dans le concert des nations.

L'INDOCHINE DOIT DEVENIR UN ÉTAT MODERNE GRÂCE AU PLAN DÉCENNAL

En dépit des destructions accumulées, qui ont été chiffrées à 757 millions de piastres valeur 1939, soit environ 150 milliards de francs actuels, tous ceux qui ont assisté à ce magnifique essor de l'Indochine avant la guerre ou qui en ont été les artisans persistent à penser qu'en raison de la position généreuse et compréhensive adoptée par la France à l'égard des aspirations politiques vietnamiennes, l'élite intellectuelle du pays finira par imposer des solutions aux agitateurs professionnels qui ont édifié leur pouvoir sur la ruine de la nation.

C'est en prononçant cet acte de foi dans le triomphe final de la raison que la Commission du plan de modernisation et d'équipement de l'Indochine s'est attaquée au problème de tracer pour une période décennale les grandes lignes de l'effort d'équipements publics et industriels indispensables pour promouvoir l'Indochine au rang d'État moderne.

La nécessité de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan s'impose, car en dépit des réalisations remarquables du passé, les conditions de vie de la masse demeurent essentiellement précaires.

La pression démographique dans les années qui ont précédé la guerre a été telle, dans les différentes régions, que l'augmentation de la production a été automatiquement absorbée par l'extension de la population sans que le niveau de vie individuel, tout au moins pour les classes les plus pauvres, ait marqué un pas décisif.

Si l'on ne conserve à tout moment présente à l'esprit cette nécessité de développer la production à un rythme plus rapide que ne s'accroît la population, le plan d'équipement et de modernisation pourra paraître hardi dans certaines de ses anticipations. Nous allons en exposer rapidement les dispositions essentielles.

Pour l'équipement public, on n'envisage pas d'extension du réseau ferroviaire, mais une modernisation du matériel de voies et du matériel roulant. De même, le réseau routier et celui des voies navigables sont considérés comme répondant, après quelques retouches, aux besoins du trafic actuel. En revanche, une extension des installations portuaires, notamment à Haïphong, est nécessaire.

Le programme d'aménagements agricoles est très vaste : renforcement des digues du Tonkin, prolongement des réseaux d'irrigation en Annam et au Cambodge, et surtout amélioration décisive des conditions de la production de riz dans la région de grosse production de Cochinchine, soit sur plusieurs centaines de milliers d'hectares, par la maîtrise complète du plan d'eau.

Dans l'ensemble, au titre de l'équipement public a été prévu pour la période décennale, un montant de dépenses de 976 millions de piastres, soit sensiblement 200 milliards de nos francs actuels.

EFFORT RÉVOLUTIONNAIRE DANS LE DOMAINE AGRICOLE

En ce qui concerne la production agricole et forestière, on compte, grâce aux aménagements hydrauliques prévus, faire passer la production de 6 millions 500.000 tonnes de riz, chiffre d'avant guerre, à 8.850.000 tonnes à la fin de la période décennale. En revanche, on envisage une certaine régression de la culture du maïs, dont l'extension, essentiellement provoquée par des mesures de protection douanière de la métropole, avait un caractère quelque peu artificiel.

La production de sucre de canne doit doubler, soit passer de 70.000 tonnes à 150.000 tonnes pour une même superficie cultivée, au moyen notamment d'emplois judicieux des engrais.

La culture des oléagineux, pour laquelle l'Indochine ne possède pas une vocation particulière, sera peu développée. La production de l'huile de coprah doit passer de 16.000 tonnes à 22.000, celle de l'huile d'arachide, de 6.000 tonnes à 12.500, celle de l'huile de ricin, de 1.300 tonnes à 5.000.

Un effort plus sérieux est envisagé pour la culture de l'abracin. On pense atteindre, à la fin de la période décennale, une production de 10.000 tonnes contre 900 avant la guerre.

Quant aux textiles, les terres à coton sont rares. On espère toutefois faire passer la production de 1.000 tonnes à 4.000, ce qui est d'ailleurs insuffisant pour couvrir les besoins de la consommation, qui sont de l'ordre de 25.000 à 30.000 tonnes de coton égrené.

On escompte également développer la culture du jute, dont la consommation est très grande en Indochine, mais sur une échelle assez modeste, la production ne devant pas dépasser 5.000 tonnes.

Pour la culture du thé, le programme envisagé est plus ambitieux. Il permettra de satisfaire aux besoins locaux, de l'ordre de 7.000 tonnes, de couvrir la demande du

marché français en thés noirs et, dans une certaine mesure, celle du marché nord-africain en thés verts. La production passerait ainsi de 8.000 à 16.900 tonnes.

Pas d'extension importante de la culture du café, qui n'a trouvé un terrain d'élection que dans des zones assez limitées du Sud-Annam.

D'autre part, la production du tabac, qui alimente d'importantes usines de transformation locale, doit passer de 13.000 tonnes à 17.000 tonnes de feuilles sèches.

La culture du caoutchouc conservera, à côté de celle du riz, la toute première place dans l'économie agricole locale ; le programme adopté comporte des extensions et des rajeunissements de plantations. Il devrait faire passer les superficies plantées de 138.000 à 154.000 hectares. La production pourrait ainsi atteindre, en fin de plan décennal, 135.000 tonnes.

On espère pouvoir doubler la production forestière, savoir 1.500.000 mètres cubes de bois d'œuvre contre 875.000 mètres cubes avant la guerre.

Pour l'élevage et la pêche, des mesures particulières sont envisagées qui amélioreront de façon appréciable le rendement de ces activités et, par voie de conséquence, l'alimentation des populations.

La mise en application de ce programme agricole requiert un effort révolutionnaire dans les méthodes de culture : maîtrise absolue du plan d'eau pour les régions irriguées, application intensive d'engrais, mécanisation de certaines cultures industrielles. L'Indochine possède d'ailleurs déjà les établissements de recherches publics ou privés : Office indochinois du riz, Institut de recherches sur le caoutchouc, Institut de recherches agronomiques de l'Indochine, capables de servir de guides pour l'action à entreprendre.

EXPLOITATION POUSSÉE DES RICHESSES MINIÈRES

Quant à la production minière, on s'efforcera tout d'abord de rétablir la capacité de production d'antracite à son niveau de 1939, soit 2.600.000 tonnes, pour la porter ensuite à 3.600.000 à l'expiration de la période décennale.

On compte aussi exploiter rationnellement les gisements de fer de Thai-Nguyên, composés d'un minerai extrêmement riche, qui n'avait fait l'objet que d'une extraction sporadique avant la guerre. La production doit atteindre 400.000 tonnes par an.

Pour le zinc, l'étain, le wolfram, on s'en tiendra aux productions de 1939.

Par contre le programme prévoit la mise en valeur d'un gisement de phosphates (apatites) dans la région de Lao-Kay, dont la puissance est estimée à plus de 100 millions de tonnes. Une production annuelle de 500.000 tonnes serait atteinte à la fin de la première période quinquennale et de 800.000 tonnes à la fin de la période décennale.

Pour répondre à l'extension des besoins en énergie de la consommation et aux exigences nouvelles résultant de la mise en application d'une industrialisation intensive, on compte tout d'abord équiper la chute du Danhim, dans le Sud-Annam, dont l'aménagement se présente dans des conditions techniques remarquables. La hauteur de chute moyenne atteint 768 mètres et le débit dérivable, 20 mètres cubes par seconde, avec un coefficient d'utilisation de 0,72, qui peut d'ailleurs être augmenté par la création d'un barrage. La puissance disponible serait de 100.000 KVA avec une énergie produite pouvant atteindre 745 millions de KVA.

D'autre part, on envisage l'installation dans la région de Mao-Khé, sur les lieux de production de l'antracite, d'une centrale thermique d'une puissance de 45.000 K.V.A. et susceptible de brûler des combustibles bon marché.

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIALISATION

Mais c'est du côté de l'industrialisation qu'un effort décisif a été prévu.

Tout d'abord, les industries existantes projettent à peu près toutes de développer leurs installations pour répondre à l'extension des besoins de la consommation. C'est le cas de la cimenterie et de la verrerie de Haiphong, des usines de textiles, coton, soie et rayonne, des brasseries, de la papeterie, des usines de transformation de caoutchouc, des manufactures de cigarettes, des scieries, des industries mécaniques, des savonneries, etc.

On étudie également l'établissement, à proximité de la baie de Pham-Rang, d'une saline nouvelle de 150.000 tonnes de production annuelle, qui doit travailler essentiellement pour l'exportation.

Mais la partie vraiment originale du plan de modernisation concerne l'instauration d'industries de base : industries chimiques et sidérurgiques, qui constituent l'infrastructure de l'équipement économique d'un grand pays.

Dans le domaine des industries chimiques, une place prépondérante est accordée aux engrais : engrais azotés, principalement sulfate d'ammoniaque et cyanamide calcique, engrais phosphatés, grâce à l'utilisation des apatites de Lao-Kay.

L'industrie sidérurgique devrait produire 100.000 tonnes de fonte par an et 60.000 tonnes d'aciers laminés.

On prévoit en outre la fabrication d'acier au carbone au four électrique et la production de ferro-alliages. Enfin, la production de l'aluminium figure également au programme. Une unité de 10.000 tonnes susceptible d'être portée à 20.000, puis à 30.000 tonnes, utiliserait l'énergie des chutes du Danhim.

COOPÉRATION DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PRIVÉ

Pour assurer la mise au point définitive de ce programme d'industrialisation et passer ensuite aux réalisations, une société d'économie mixte, dite Société indochinoise d'études de reconstruction et d'équipement, va être créée incessamment. La presque totalité des organisations professionnelles métropolitaines intéressées par les activités à promouvoir doivent participer à cet organisme aux côtés des entreprises industrielles indochinoises.

La société évitera de procéder elle-même à des réalisations, sauf dans le cas où l'initiative privée se révélerait défailtante.

Elle aura pour mission essentielle :

— de rechercher les concours particuliers pour la réalisation de chacune des industries envisagées ;

— de négocier avec les entreprises privées, en liaison étroite avec les services du haut commissariat et avec ceux du plan, des contrats d'études et des contrats d'exécution ;

— d'assurer la coordination entre les différentes entreprises afin de réaliser un ensemble cohérent, assurant le plein emploi des ressources matérielles et humaines ;

— de faciliter les concours financiers nécessaires : emprunts, émissions d'obligations, avec intervention, le cas échéant, de capitaux étrangers.

Bref, il s'agit d'une formule de coopération entre l'État et le secteur privé, où chacune des parties conserve ses attributions normales.

OÙ TROUVER LES MOYENS FINANCIERS ?

Pour réaliser le plan de reconstruction et d'équipement, il est nécessaire de rassembler 150 milliards de francs actuels pour la première, et, pour le second, 490 milliards de francs actuels.

Si l'on admet que la reconstruction doit s'effectuer sur une période de cinq ans et l'équipement sur une période de dix ans, c'est annuellement 30 milliards de francs actuels qu'il faudrait trouver pour la reconstruction et 50 milliards de francs actuels pour l'équipement.

Or, pour le premier semestre 1949, le budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement prévoit une dépense de 908 millions de piastres, soit 569 millions pour la reconstruction et 339 millions pour l'équipement.

Compte tenu que le pouvoir d'achat de la piastre n'est pas de plus de 10 francs, bien que sa valeur nominale soit de 17 francs, les dépenses prévues s'inscrivent donc au rythme annuel de 11 milliards pour la reconstruction et 7 milliards pour l'équipement, soit 18 milliards au total.

Or, aucune recette n'est inscrite en contrepartie dans le budget extraordinaire de l'Indochine. Il ne faut donc pas se dissimuler que c'est la France qui devra faire à peu près intégralement l'effort nécessaire, grâce aux ressources de la Caisse autonome de reconstruction, d'une part, et d'un fonds d'équipement et de modernisation analogue au FIDES des autres territoires d'outre-mer, qu'il reste d'ailleurs à créer, d'autre part.

Ces 18 milliards ne représentent cependant que le quart de ce qui serait nécessaire pour que la reconstruction fût terminée en cinq ans et le plan d'équipement réalisé en dix ans.

Que peut-on attendre, par ailleurs, de l'effort d'investissement public et privé ? Avant la guerre, cet effort était évalué annuellement à 125 millions de piastres, soit approximativement 25 milliards de francs actuels, dont 80 % provenaient de l'épargne publique ou privée métropolitaine.

Même en admettant que ce rythme d'investissements soit maintenu, il resterait, pour arriver aux 80 milliards qui sont nécessaires pour la réalisation du programme de reconstruction et d'équipement, une marge importante qui ne pourrait être comblée sans avoir recours à des moyens exceptionnels.

Il faudra aussi que les États associés contribuent de leur côté à ce financement, les budgets de chacun des États devant en prendre une part, comme c'était d'ailleurs le cas avant la guerre.

Mais s'il se révèle que l'essentiel de l'effort va reposer sur la France, il est légitime qu'elle s'assure en contrepartie que cette contribution ne sera pas versée à fonds perdus. Autrement dit, elle est fondée à réclamer certaines garanties en ce qui concerne la permanence de ses intérêts et l'utilisation rationnelle des fonds qu'elle aura investis.

ÉCONOMIE ET POLITIQUE SONT INTERDÉPENDANTES

Ainsi nous trouvons-nous ramenés au problème politique dans ses incidences inévitables avec l'économie, problème qui se présente sous deux aspects : 1° le problème de la structure interne de l'Indochine ; 2° celui des relations des États associés avec la métropole elle-même.

Au sujet du premier point, nous avons déclaré solennellement que nous étions décidés à accorder le maximum d'indépendance possible aux États associés et à les laisser régler eux-mêmes leurs propres affaires. Cela implique une décentralisation de l'administration qui va exactement à l'encontre de la politique qui a été suivie dans les quarante dernières années, sous l'impulsion initiale de Paul Doumer.

En effet, la France a eu constamment pour objectif de réaliser l'unité économique de ces pays, en tenant compte de leur vocation propre commandée par leurs positions géographiques et la diversité de leurs ressources en main-d'œuvre ou en matières premières.

Le Tonkin, surpeuplé, alimentait en travailleurs les plantations du Sud et en charbon les industries du territoire. La Cochinchine fournissait le riz, le Cambodge, la viande et le poisson des autres pays de la Fédération.

Un réseau ferroviaire ou routier cohérent cimentait l'union de toutes les parties de la péninsule. Les échanges de biens et de personnes étaient entièrement libres. Le budget général de l'Union indochinoise permettait de prélever sur les ressources des régions les plus favorisées pour faciliter le démarrage économique de celles qui l'étaient moins.

Renoncer délibérément aux avantages matériels qu'entraîne une semblable centralisation, ce serait provoquer une régression certaine du bien-être des individus, pour des satisfactions plus sentimentales que positives.

Or dans les négociations en cours entre la France et les pays associés, cette question de l'établissement des « services communs », dont chacun des intéressés ne méconnaît d'ailleurs [pas] la nécessité, constitue une des pierres d'achoppement.

Mais c'est surtout pour la mise en œuvre du plan de modernisation que l'instauration d'un régime plus ou moins fédératif, encore que le mot fédération éveille des susceptibilités plus ou moins légitimes, s'impose de façon impérative. On ne peut envisager de dresser un plan pour chacun des pays de l'Union, qui, pris individuellement, n'ont pas une ossature économique permettant une construction solide.

Dans le programme industriel, notamment, pour des raisons de technique et de géographie, les principales activités devront être concentrées dans deux régions, au Tonkin, non loin du port de Haïphong, dans la région des charbonnages, et en Annam, autour de la baie de Cam-Ranh, à proximité des chutes hydro-électriques du Danhim.

Il ne s'agit donc pas, pour la création des activités nouvelles, d'une simple coordination entre les pays associés, mais d'une action commune comportant la suppression de toute entrave artificielle à la circulation des biens et des personnes et l'intégration de toutes les ressources particulières dans un d'ensemble communément accepté.

Quant aux relations de la métropole avec les États associés, telles qu'elles seront prévues dans les traités, elles devraient comporter des assurances positives et à portée lointaine concernant la sécurité des individus, la sauvegarde des intérêts matériels français, le maintien d'une fiscalité libérale et non discriminatoire, la liberté des échanges des personnes et des marchandises, l'établissement d'une monnaie unique, l'instauration d'un système judiciaire offrant toutes garanties d'impartialité.

Il est d'ailleurs possible de faire en sorte que cette intervention de notre pays n'apparaisse pas comme une survivance plus ou moins déguisée du régime du pacte colonial.

La Constitution, dans son esprit comme dans sa lettre, peut donner à cet égard tous les apaisements. Elle vise à constituer un ensemble cohérent, chacune des parties acceptant d'abdiquer, ou plus exactement de transférer, une parcelle de sa souveraineté pour tout ce qui concerne certaines questions d'intérêt général à une entité supérieure qui s'appelle l' « Union française », et qui doit exister autrement que dans les mots. Suivant la Constitution, les organes centraux de l'Union française sont la présidence, le haut conseil et l'assemblée de l'Union.

C'est par leur collaboration effective aux travaux de ces deux organismes, et plus spécialement du haut conseil, que les États associés participeront à l'élaboration des solutions qui doivent être imposées à l'ensemble des territoires de l'Union française et qui prendront ainsi le caractère non de décisions unilatérales plus ou moins arbitraires, mais de mesures adoptées d'un commun accord dans l'intérêt supérieur de la collectivité.

Ces assemblées s'en remettront pour l'exécution des décisions qu'elles auront élaborées à un certain nombre d'organes permanents chargés de suivre auprès du président de l'Union française et sous sa haute autorité les questions de politique

générale et d'économie commune, individualisée des organes similaires du gouvernement de la République, mais en liaison étroite avec eux.

Ils auraient d'ailleurs leur réplique dans chacun des territoires afin d'assurer la cohésion de l'ensemble ainsi que l'unité de vues commune. C'est à eux qu'il appartiendrait d'assurer la sauvegarde dans chacun des États des personnes et des biens de tous les citoyens de l'Union française.

C'est en s'inspirant de ces desiderata que le rôle et les attributions du haut conseil devraient être prochainement fixés par la loi.

L'EXTRÊME-ORIENT, DÉBOUCHÉ ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE

Reste à indiquer dans quel cadre devront s'effectuer les échanges extérieurs de l'Indochine dans l'avenir. À cet égard, des changements profonds sont à attendre sur les conditions qui prévalaient avant la guerre et même sur celles qui se sont instaurées après la libération.

On sait en effet qu'avant la guerre, l'essentiel du commerce indochinois se faisait avec la France, savoir : 53 % du commerce d'importation et 46 % du commerce d'exportation. Certains esprits en avaient conclu qu'en contrariant, par notre politique monétaire et douanière, l'Indochine à évoluer dans l'orbite de la France, nous méconnaissions ses véritables intérêts.

Cette affirmation ne résiste pas à l'examen des faits et il est facile d'établir au contraire que la tutelle économique de notre pays a facilité la mise en valeur des ressources naturelles de l'Indochine. Si ce pays a été amené à payer plus cher certains produits importés — textiles, machines, etc. —, en revanche, il a trouvé pour l'excédent de ses productions — riz, maïs, charbon, caoutchouc, notamment pendant la période de mévente des matières premières, un exutoire assuré. Il a pu ainsi traverser avec le minimum de heurts les crises de conjoncture qui ont affecté les autres pays d'Extrême-Orient.

Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que les Américains aux Philippines ont joué le même rôle que la France à l'égard de l'Indochine. En 1938, 82 % du commerce d'exportation et 68 % du commerce d'importation des Philippines se faisaient avec les États-Unis.

Depuis la guerre, la France a reconnu l'autonomie économique de l'Indochine et elle lui a accordé la liberté de fixer elle-même ses tarifs douaniers. Par ailleurs, elle a adhéré à la Charte internationale du commerce de La Havane, qui comporte la suppression, dans un délai plus ou moins rapproché de tous régimes discriminatoires, l'abolition des contingentements, etc. Bref, tout système de préférence entre la France et l'Indochine se trouve théoriquement aboli.

S'il n'en est pas encore ainsi dans les faits, c'est que les restrictions d'ordre monétaire n'ont pas permis à l'Indochine d'orienter ses échanges à sa guise. Comme elle était, d'autre part, incapable de se procurer elle-même les devises qui lui étaient nécessaires pour assurer son rééquipement, il était normal qu'elle se pliât en contrepartie aux exigences que notre pays formulait sur l'orientation de son commerce extérieur. Il en résulte qu'actuellement 50 % du commerce d'importation de l'Indochine proviennent encore de la France.

Il est certain qu'il n'en sera plus ainsi dès que le problème monétaire international aura été résolu, et notamment lorsque l'Indochine aura repris sa place d'avant guerre sur les marchés d'exportation. Pour des raisons d'ordre géographique, elle sera surtout appelée à commercer dans l'orbite des pays d'Extrême-Orient. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que l'économie des pays limitrophes asiatiques est basée sur l'exportation d'un nombre limité de produits, qui sont le plus souvent similaires. L'Asie est en effet trop peu industrialisée pour être en mesure de fournir à l'Indochine les produits

fabriqués dont elle a besoin pour sa consommation et pour son équipement. Deux exceptions, cependant, méritent d'être notées, celle de l'Inde et surtout celle du Japon, qui pourraient, à beaucoup d'égards, se substituer à notre pays dans l'avenir pour la fourniture de produits industriels.

A la suite des bouleversements consécutifs à la guerre dans le Sud du Pacifique, le problème de la reconstruction se pose pour le Japon, la Chine, les Indes néerlandaises, les Philippines, la Malaisie, le Siam, dans des conditions analogues à celles de l'Indochine. Il faut souhaiter que cette reconstruction s'effectue suivant un plan rationnel en tenant compte de la vocation particulière de chacun des pays et des échanges commerciaux qui doivent naturellement s'établir entre eux.

Les États-Unis ayant pris en main la tâche de reconstruction du Japon, c'est à eux qu'il appartient de prendre une semblable initiative. Le Japon, en effet, amputé de ses territoires extérieurs — Corée, Mandchourie, Formose — ressent aujourd'hui une disette de matières premières pire que celle qui retardait déjà son développement avant la guerre. Le riz, le charbon, le minerai de fer, le phosphate, le sel dont il a besoin peuvent lui être fournis en abondance par l'Indochine. Les économies de ces pays sont donc en grande partie complémentaires.

NÉCESSITÉ D'UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

En un mot, en Asie comme en Europe, c'est sous le signe de la coopération internationale que la reconstruction doit s'opérer. Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que dans le plan de quatre ans de reconstruction européenne, les nations ayant la charge des territoires d'outre-mer ont inclus les besoins et les possibilités des pays asiatiques dans leur programme.

C'est par un élargissement de ce cadre comportant notamment l'introduction du Siam, de la Birmanie, des Philippines, du Japon et de la Chine que l'on pourrait tracer les grandes lignes d'un programme de reconstruction cohérent susceptible de hâter le rétablissement de la paix.

Le rôle que pourrait jouer l'Indochine dans un semblable concert des nations en raison de sa situation géographique, de son potentiel économique et de l'appui matériel et moral de la France ne saurait être sous-estimé.

Si la pacification de l'Indochine n'intervient pas dans un délai raisonnable, c'est cette chance qui s'offre aujourd'hui à elles que les populations intéressées auront laissée échapper.

Il serait temps pour leurs élites de se convaincre que l'indépendance ne saurait être conquise dans l'insurrection, puis conservée dans la misère. Un peuple faible peut changer de maître, le plus souvent d'ailleurs contre son gré. Mais il est incapable de conduire lui-même ses destinées. Toutes nouvelles destructions retardent et peuvent même, par leur accumulation, exclure la possibilité de réalisation de cette aspiration légitime du Viêt-nam à l'indépendance.

REMERCIEMENTS À ANNE-SARAH DAVID
